



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-208**

**Séance publique du**

**29 juin 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1213389-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ EAU SUD**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2022

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte BILLOT

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET** : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ EAU SUD- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose, chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets dans le domaine de l'aide humanitaire et de la solidarité internationale.

Au titre de l'année 2022, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner les structures suivantes.

### **SOLIDARITÉ EAU SUD**

Cette association a pour objet d'apporter son aide et son soutien aux communautés villageoises défavorisées de pays en voie de développement pour réaliser et gérer les équipements de base leur permettant de mobiliser l'eau pour assurer leurs besoins vitaux et leur permettre de valoriser cette ressource au service de leur développement.

Elle prévoit pour 2022 d'apporter son soutien à une école de 150 élèves de TALAKIMASO à MADAGASCAR en créant un réseau de canalisation et d'arrosage, en installant également une pompe solaire, des robinets, une borne fontaine. Ceci permettra de supprimer la corvée de portage de l'eau par les élèves pour améliorer leur condition d'enseignement scolaire, d'accroître les ressources en eau pour pouvoir arroser le jardin pour la culture des légumes prévus pour la cantine de l'école.

Tiers	Association	Subvention exceptionnelle 2020	Subvention exceptionnelle 2021	Proposition de subvention exceptionnelle 2022
62923	SOLIDARITÉ EAU SUD	0	0	3 200 euros

Cette proposition a été validée le 25 avril 2022.

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre de l'Humanitaire international, pour l'année 2022, d'une subvention exceptionnelle de 3 200 € à Solidarité Eau Sud, pour son projet de « raccordement en eau potable d'une école de TALAKIMASO » ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, sur la ligne budgétaire 1779/025-6748-920, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu à l'Humanitaire international à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2022-208 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL ; ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ EAU SUD-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»